

RÉCLAMATION N° 1401942

Province d'infection : Ontario
Province de résidence : Ontario

CAUSE D'ARBITRAGE
PORTANT SUR L'EXAMEN D'UNE DÉCISION DE L'ADMINISTRATEUR

Devant : Tanja Wacyk

Entendue : le 15 juillet 2005, à Burlington, Ontario

Comparutions : Personne au nom du demandeur
Belinda A. Bain et Carol Miller au nom de l' Administrateur

DÉCISION

CONTEXTE :

1. Le demandeur a présenté une demande d'indemnisation comme personne directement infectée dans le cadre du Régime à l'intention des transfusés infectés par le VHC (« le Régime ») de la Convention de règlement relative à l'hépatite C (1986-1990) (« la Convention de règlement »).
2. Par lettre datée du 11 février 2005, l'Administrateur du Fonds (« l'Administrateur ») a refusé sa demande parce que l'Administrateur n'a pu conclure que le demandeur avait été infecté pour la première fois par le VHC par suite d'une transfusion de sang reçue au Canada au cours de la période visée par les recours collectifs, c'est-à-dire du 1^{er} janvier 1986 au 1^{er} juillet 1990 inclusivement.
3. Le demandeur a demandé qu'un arbitre soit saisi de la décision de l'Administrateur lors d'une audience.
4. La date d'audience a été établie en consultation avec le demandeur. En date du 28 mars 2005, les parties ont reçu un avis par lettre à l'effet que l'appel du demandeur serait entendu le vendredi 15 juillet 2005 à 10 h dans la pièce LaSalle du Holiday Inn, au 3063, du chemin South Service, à Burlington, Ontario.
5. Le demandeur ne s'est pas présenté à l'audience.
6. Il incombe au demandeur de démontrer que l'Administrateur s'est trompé en refusant sa demande. Le demandeur n'était pas présent pour présenter sa preuve. Après avoir attendu le demandeur pendant une demi-heure, son appel a été rejeté pour cause d'abandon.

DÉCISION :

7. L'appel est rejeté et la décision de l'Administrateur est confirmée.

FAIT À TORONTO, CE 19^E JOUR DE JUILLET 2005.

Tanja Wacyk, arbitre